

**Pour tout projet sur votre parcelle ou sur votre bâti
en Centre Tarn, renseignez-vous !**

La Communauté de Communes Centre Tarn travaille, avec les 16 communes membres*, sur le zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui définit la vocation des parcelles : habitation, agricole, économique...

Dans la majeure partie du territoire qui ne sera pas zonée constructible, nous devons identifier d'ores et déjà :

- les parcelles sur lesquelles un projet économique ou touristique pourrait voir le jour
- les bâtis existants qui pourraient changer de destination dans les années à venir (comme par exemple une dépendance agricole rénovée en logement, un logement transformé en commerce, un hangar agricole utilisé en dépôt artisanal...)

En effet, **les autorisations (Permis de Construire, Déclaration Préalable...) pour ces changements de destination seront conditionnées à leur inscription dans le document du PLUI.**

Aussi, si vous avez un projet sur votre parcelle ou sur votre bâti, n'hésitez pas à vous renseigner au 05 63 79 21 94 et/ou à présenter votre projet sur les registres en mairie ou à la Communauté de Communes (2 bis bd Carnot à Réalmont).

*Communes concernées : Arifat, Fauch, Laboutarié, Lamillarié, Le Travet, Lombers, Montredon-Labessonnié, Orban, Poulan-Pouzols, Réalmont, Ronel, Roumégoux, Saint-Antonin-de-Lacalm, Saint-Lieux-Lafenasse, Sieurac et Terre-Clapier.